

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du samedi, 16 juillet 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 10 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert

Daniel Blais
Hélène Jacques

Sont absents :

Bernyce Turmel
Diane Rhéaume

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 1.1. Acquisition de terrain ou servitude ;
 - 1.2. Modification au certificat d'autorisation MDDELCC ;
2. Rang de la Grande-Ligne ;
 - 2.1. Services professionnels en ingénierie ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2016-07-255

1.1. Acquisition de terrain ou servitude

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'établissement d'une servitude d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur le lot 3 029 522, soit le fonds servant, en faveur du lot 4 304 299, soit le fonds dominant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'établissement d'une servitude d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial d'une superficie approximative de trois mille cent quarante-six mètres carrés et quarante-trois centièmes (3 146,43 m.c.) sur le lot 3 029 522 au cadastre du Québec, situé au 212 rue Sainte-Geneviève, soit le fonds servant, propriété de monsieur Simon Guillemette et madame Jessy Baillargeon, en faveur du lot 4 304 299 au cadastre du Québec, situé au 107, route Coulombe, soit le fonds dominant, actuellement propriété de Matériaux St-Isidore inc. ;

QUE la présente transaction soit faite au montant approximatif de onze mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-et-un cents (11 893,51 \$), plus les taxes s'il y a lieu, à titre de paiement total et définitif pour l'octroi de telle servitude, incluant tous troubles, ennuis, dommages et inconvénients engendrés par la servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial, le tout suivant les termes et conditions signés dans l'engagement de servitude.

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc., arpenteur-géomètre pour les besoins en arpentage reliés à ladite servitude, et Me Johanie Cloutier, notaire pour la préparation de

l'acte de servitude, selon l'engagement de servitude signée par les deux parties les 15 et 16 juillet 2016.

QUE les coûts reliés à la servitude soient défrayés par la municipalité selon l'engagement de servitude signée par les deux parties les 15 et 16 juillet 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

1.2. Modification au certificat d'autorisation MDDELCC

Aucun sujet.

2. RANG DE LA GRANDE-LIGNE

2016-07-256

2.1. Services professionnels en ingénierie

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Groupe Genycan pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la préparation de plans et devis concernant le remplacement d'un ponceau dans le rang de la Grande-Ligne, au coût estimé de cinq mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix cents (5 978,70 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 8 juillet 2016.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-07-257

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 10 HEURES 20.

Adopté ce 8 août 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
